

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 5 OCTOBRE 2020

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 5 octobre 2020 à 20 heures, à huis clos par visioconférence; étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc et M. Jean Lapointe, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Absent : M. Alain Létourneau

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret 1000-2020 du 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région sociosanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux du 2 octobre 2020 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membre ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue à huis clos par une visioconférence et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES
 - 5.2. SUBVENTION OPÉRATION NEZ ROUGE DE QUÉBEC
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. ACHAT DE PNEUS POUR LE VÉHICULE #115
 - 6.2. ACHATS SERVICE PROTECTION INCENDIE
 - 6.3. ACHAT DE FAUSSES AILES POUR LE VÉHICULE #115
7. **TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1. DÉNEIGEMENT 2020-2021
 - 7.2. FERMETURE ROUTE DU MITAN
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **URBANISME**
10. **LOISIRS ET CULTURE**
11. **CORRESPONDANCE**
12. **VARIA**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-10-171

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Lapointe, appuyé par Sandrine Reix et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

2.1. Acceptation du procès-verbal du 8 septembre 2020

2020-10-172

Il est proposé par Élisabeth Leclerc, appuyé par Jean Lapointe et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2020-10-173

Il est proposé par Jean Lachance, appuyé par Sandrine Reix et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 105 211.99 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES

La correction des intérêts a été appliquées aux personnes concernées

5.2. SUBVENTION OPÉRATION NEZ ROUGE DE QUÉBEC

2020-10-174

Il est proposé par Alain Fortier, appuyé par Sandrine Reix et il est résolu de donner un montant de 100\$ à cet organisme qui fournit des services de raccompagnement à la population du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. ACHAT DE PNEUS POUR LE VÉHICULE #115

2020-10-175

Il est proposé par Jean Lachance, appuyé par Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser l'achat de 4 pneus d'hiver pour le véhicule #115, au montant de 1 200.00 \$, taxes incluses, posés et balancés.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.2. ACHATS SERVICE PROTECTION INCENDIE

2020-10-176

Il est proposé par Sandrine Reix, appuyé par Alain Fortier et il est résolu d'autoriser les achats suivants totalisant 3 950.00 \$ excluant les taxes et transports :

- Casques : 2 050.00 \$
- Gants, Cagoules et lumières survivor : 1 100.00 \$
- Bottes : 800.00 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.3. ACHAT DE FAUSSES AILES POUR LE VÉHICULE #115

2020-10-177

Il est proposé par Jean Lachance, appuyé par Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser l'achat de 2 fausses ailes arrières pour le véhicule #115, au montant de 325.00 \$, excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1. DENEIGEMENT 2020-2021

2020-10-178

CONSIDÉRANT la réception des soumissions jusqu'au 28 septembre à 16 h ;

Résultat de l'ouverture des soumissions

Items à déneiger	Noms soumissionnaires	Montant
A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Ferme D.E. Lachance	600.00 \$ + tx
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau Ferme D.E. Lachance	600.00 \$ 600.00 \$ + tx
C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Aucune soumission	
D. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	550.00 \$
E. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Ferme Clताल	525.00 \$ tx
F. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Ferme Clताल	395.00 \$ + tx
G. CÔTE LAFLEUR	Ferme D.E. Lachance	10 000 \$ + tx
H. CHEMIN LAFLEUR	Maxime Létourneau Ferme D.E. Lachance	2 750.00 \$ 4 000.00 \$ +tx
I. RUE DE L'ÉGLISE: à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	1 500.00 \$
J. ROUTE DU MITAN: du ch. Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	3 500.00 \$
K. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	3 000.00 \$
L. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace	Ferme D.E. Lachance	150\$/h + tx
Sablage	Aucune soumission	
Déneigement	Ferme D.E. Lachance	150\$/h + tx
Déneigement route du Mitan au printemps	Ferme Clताल Ferme D.E. Lachance	140\$/h + tx 175\$/h + tx

Attribution des contrats

Il est proposé par Sandrine Reix, appuyé par Alain Fortier et résolu d'attribuer les contrats de déneigement pour l'hiver 2020-2021 comme suit et de retourner en appel de soumissions pour les items C et L (item sablage), dont l'ouverture des soumissions se fera le lundi 26 octobre 2020 à 16h :

<u>Items à déneiger</u>	<u>Noms soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Ferme D.E. Lachance	600.00 \$ +tx
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau	600.00 \$
C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Aucune soumission	
D. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	550.00 \$
E. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Ferme Clotal	525.00 \$ + tx
F. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Ferme Clotal	395.00 \$ + tx
G. CÔTE LAFLEUR	Ferme D.E. Lachance	10 000.00 \$ + tx
H. CHEMIN LAFLEUR	Maxime Létourneau	2 750.00 \$
I. RUE DE L'ÉGLISE: à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	1 500.00 \$
J. ROUTE DU MITAN: du ch. Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	3 500.00 \$
K. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	3 000.00 \$
L. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace	Ferme D.E. Lachance	150\$/h + tx
Sablage	Aucune soumission	
Déneigement	Ferme D.E. Lachance	150\$/h + tx
Déneigement route du Mitan au printemps	Ferme Clotal	140\$/h + tx

Adopté à majorité des conseillers (ères) présent(e)s.

7.2. FERMETURE ROUTE DU MITAN

2020-10-179

Il est proposé par Jean Lapointe, appuyé par Alain Fortier et résolu de fermer la route du Mitan pour la saison hivernale 2020-2021, du 1er novembre 2020 jusqu'au 1er mai 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

9. URBANISME

Aucun item

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Alain Fortier, il est 20h41.

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 5 octobre 2020 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 5 octobre 2020.

Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.